

Louis Riel

Lionel Groulx, ptre, Eucher Forget, s.j., Philippe Labelle et Antonio Dansereau,
p.s.s.

Volume 3, numéro 1, juin 1949

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/801530ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/801530ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Groulx, L., Forget, E., Labelle, P. & Dansereau, A. (1949). Louis Riel. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 3(1), 111–118.
<https://doi.org/10.7202/801530ar>

DOCUMENTS INÉDITS

Louis Riel reste un favori pour les chercheurs et les historiens. Ses moindres écrits — il n'y a guère de lui que des lettres — sont avidement recherchés. Les ouvrages, brochures qui ont trait à l'*Affaire Riel* et qui sont de l'époque, font prime sur le marché des vieux livres. Et cet intérêt se manifeste aussi bien parmi les chercheurs américains que canadiens. Nous avons cru que nos lecteurs prendraient intérêt aux quelques documents que nous leur indiquons ou reproduisons sous notre rubrique des DOCUMENTS INÉDITS.

I

Manuscrits de la *Minnesota Historical Society* (Saint-Paul, Minn. E.-U.) Les étudiants en histoire canadienne feront bien de prendre note que la *Minnesota Historical Society* possède dix-sept lettres du Consul James Wicker Taylor aux autorités américaines et autant de lettres des mêmes autorités à Taylor. Ces lettres ont été écrites de 1859 à 1893. En 1869 Hamilton Fish, secrétaire d'État à Washington, dépêcha Taylor, en qualité d'agent secret au Fort Garry. L'agent avait pour mission de renseigner le gouvernement américain sur l'insurrection de la Rivière-Rouge. *The Beaver* — A magazine of the North, publication trimestrielle de la Hudson's Bay Company, éditée à Winnipeg, nous donne, dans sa livraison de mars 1949 (p. 16—8), sous la signature de Harold C. Knox, une analyse de la correspondance de Taylor. Pour en révéler l'importance, nous en citerons quelques extraits qui ont rapport aux événements de 1869—1870, entre autres:

1 — *Notes sur William McTavish, sur John Schultz, sur McDougall:*

“I have known Governor McTavish since 1859 and have observed that his aversion to Canada has been constantly increasing. The constant

agitation in the Canadian Parliament and by the press of the Western Province against the charter, organization and policy of the Hudson's Bay Company has annoyed him; but he has often said to me that its worst result has been to make turbulent citizens of all Canadians who have emigrated to Red River. One of them especially, a Dr. John Schultz has openly defied his authority on several occasions and being a person of unusual talent and force of character, although represented to be entirely unscrupulous, he has made himself the centre of a Canadian party — small in numbers but active and violent. The only newspaper the *Nor'-Wester* has been owned by Canadians, and has waged open and acrimonious war, not only against the Company, but against McTavish personally. I have no doubt that all the officers of the Hudson's Bay Company in the Northwest have been embittered against political connexion with Canada, by the same causes. As an independent English colony, much more as a Territory of the United States, these men by their culture, experience, and habits of ascendancy over their dependents and the Indians would be the natural leaders in all public affairs. They might be such under the Confederation, but Mr. McDougall's programme was evidently inspired by jealousy and hostility of the officers of the Hudson's Bay Company. They were well aware of this and have submitted to the insurrection against the Canadian authority rather than make any strenuous effort to resist it."

2 — *Un portrait de Riel* (tracé par N.P. Langford, beau-frère de Taylor):

"Riel is about twenty-eight years of age, has a fine physique, of active temperament, a great worker, and I think is able to endure a great deal. He is a large man with a high forehead (not broad) of very winning persuasive manners — and in his whole bearing, energy and ready decision are prominent characteristics — and in this fact, lies his great power — for I should not give him credit for great profundity yet he is sagacious and I think thoroughly incorruptible. In his intercourse with us he was very diplomatic and non-committal yet there was nothing offensive in this but rather, it appeared to me to be a merit in him.

"Riel's adherents, though a minority of the population, are by far the most enterprising and progressive — while the Canadians and Scotch are sluggish and contented to live as did their ancestors of fifty years ago — and to such people the untiring energy of Riel is a wonder — a something of which they stand in awe, and to which they are powerless to oppose any force or obstacle."

3 — *Note sur la légitimité du gouvernement provisoire:*

"First as against the Hudson's Bay Company. As early as July 31, 1868, the Parliament of England passed an act for the extinguishment on surrender to the Queen 'of all rights of government and proprietary rights' of

the Hudson's Bay Company. During the year following, the terms of such surrender and for the transfer of the territory called Rupert's Land to Canada were the subject of negotiation; these were at length adjusted and in March 1869, the shareholders at an annual meeting assented to the surrender, and the people had no other information than that the formal surrender was promptly executed and accepted by the Queen. Hence the significance of Governor McTavish's expression, 'my government was wiped out.' In fact the formal deed of surrender was on the 19th day of November 1869. After that date, the people of the Red River community were correct in claiming as they did in their declaration of December 8, 1869, that they were abandoned by the government which they had always respected.

"Secondly. What was the position of the Dominion of Canada? Clearly, that until the Ottawa Government paid 300,000 pounds to the Home Government in trust for the Hudson's Bay Company, the surrender by the Company to the Crown could not transfer the shadow of right to Rupert's Land. Until an order in Council based upon such payment, the United States had as much jurisdiction at Fort Garry as the Dominion. The payment was withheld by Canada. By that act the Red River Country was virtually surrendered for nearly a year to the Riel Government.

"Thirdly as to the Home Government. To the honor of the Earl of Grandville, the appeal of the people of Red River, standing resolutely upon their successful struggle, as a province of England and demanding the protection of the British Constitution was fully recognized. The traditions of the Colonial Office were all on the side of a civilized colony asking for representative institutions".

4 — *L'Affaire Scott* :

"There is much evidence that Riel firmly believed the execution necessary not only to prevent bloodshed within the walls of the prison itself but to check further attempts at insurrection with the possible contingency of an Indian war. 'I take a life to save lives', was his reply to an appeal for mercy. But he overrated the public danger and underrated his own power. With the suppression of the Boulton insurrection the Settlement was at his feet and it is lamentable that he could not have closed his extraordinary career as the founder of free and representative institutions in Manitoba without the sacrifice of life. But where is the community, let me ask, which could have passed through such a crisis with so little excess."

5 — *Riel et l'annexion du Nord-Ouest aux États-Unis* (cet extrait est aussi de N.P. Langford):

"Major Robinson said that the *New Nation* was not allowed to publish anything favouring annexation, that Riel had suppressed many articles he had prepared on that question. They said there were not over fifty men

(except a few Americans) in the settlement that favoured the annexation movement. Riel further said that he only desired to save his people from wrong and to this end would do whatever was necessary. I could not but infer from this, that if Canada did not accept his terms, he would be in favour of annexation, though from motives of policy, he would not make his ideas known. He evidently knows that very few people in Manitoba would favour annexation while the influence of Bishop Taché and Rev. Mr. Black is against it. I think that the opposition of the Americans at Fort Garry grows out of an impression that he would under no circumstances favour annexation. But I cannot but think that Riel is secretly in favour of it, and will show his hand when the proper time comes."

6 — *La Question de l'amnistie promise à Riel et autres chefs de l'insurrection:*

"I have on a former occasion adverted to my personal interest in the community north of Minnesota which was founded by Lord Selkirk forty years before the territorial organization of Minnesota. I have enjoyed the hospitality of the inhabitants. Their virtues and intelligence have always commanded my respect and I do not conceal my admiration for the spirit of liberty which they have recently manifested. To that spirit Canada has yielded much and should pardon more. I believe that good faith requires complete oblivion for the acts of all connected with the Provisional Government of 1869-1870."

(Then in 1885, Consul Taylor's testimony is unequivocal): "I held a commission as Special Agent of the State Department to report upon all the circumstances connected with the Red River Insurrection of 1869-70. I was at Ottawa during the discussion which preceded the organisation of the Province of Manitoba. There was present a delegation from the Red River appointed by a Convention of the people, called with the concurrence of all parties — especially the English and Canadian governments — and both to them and to Archbishop Taché, a pledge of unqualified amnesty, distinctly including Louis Riel was given and communicated to the Provisional Government at Fort Garry".

LIONEL GROULX, ptre

II

Cette *Lettre de l'abbé Georges Dugas au Père Joseph Grenier*, se trouve aux Archives de l'Immaculée-Conception dans Correspondance 2470. Je dis bien 2470, quoique la quatrième feuille porte 2570. Le

document peut se décrire comme suit: trois cartes-correspondance de $3\frac{1}{2}$ x $5\frac{1}{2}$ écrites des deux côtés et une quatrième de $4\frac{3}{4}$ x $3\frac{1}{4}$ écrite d'un seul côté. Ce que j'ai transcrit se trouve sur le premier feuillet. Je l'ai transcrit en conservant l'orthographe et la ponctuation. Le R.P. Léon Pouliot, s.j. a publié presque en entier cette lettre dans le *Bulletin des recherches historiques*, 49 (1943): 354—358.

Eucher FORGET, s.j.
Étudiant à l'Université de Montréal

15 août 1905.

“J'ai lu les Cloches de Saint-Boniface. Dans la notice biographique de Mgr Ritchot il est dit qu'il n'a nullement engagé les métis à protester contre le gouvernement Canadien — Ceci est faux — entièrement faux — Il vaudrait mieux ne rien dire du rôle de Me Ritchot dans le soulèvement des métis que de donner à entendre qu'il n'a fait que calmer les choses et donner de sages conseils — En réalité il a été l'âme de ce mouvement — C est — lui qui l'a fait partir et sans lui le mouvement n'aurait pas eu lieu. Lui seul et moi avons trempé la dedans — La proclamation de Riel a été écrite dans ma chambre Riel n'y était pas — je puis l'affirmer sous serment — Le 6 décembre au soir — Je me suis enfermé dans ma chambre, avec Me Ritchot, et, à nous deux, nous avons baclé la proclamation; à 11 heures du soir le document était terminé et il a été imprimé durant la nuit: Riel n'y a pas mis un trait de mot — Il fallait des notions théologiques et de droit naturel que Riel ne possédait pas —

C'est Me Ritchot et moi qui avons non seulement, dirigé mais poussé à cette résistance qu'on appelle le gouvernement canadien ceci est la vérité vraie — Je ne l'ai pas déclaré dans mon livre parce que toute vérité n'est pas bonne à dire — Je vous le déclare à vous — Jamais les métis ignorants n'auraient pu songer à revendiquer des droits constitutionnels Si Me Ritchot et moi ne le leur eussions fait connaître. — Sans Me Ritchot et moi le mouvement reste inexplicable.”

(Une ligne sépare le paragraphe suivant.)

“J'ai été bien aise d'apprendre que Mgr Ritchot a institué Me Cherrier son légataire universel — (argent et terres) — C est le meilleur coup qu'il a fait — On a dépouillé Me Cherrier d'une partie de sa paroisse — la providence vient à son secours.”

(Le reste est une autre question: Loson est mort... Il est question d'un chant patriotique en préparation...)

III

*Lettre de l'abbé J.-B. Proulx sur Riel**

St Norbert, 31 Dec 1871

Chers Parents,

Vous avez entendu parler des troubles de la Rivière-Rouge. Le nom de Riel ne vous est pas inconnu; j'ai son portrait, je vous l'envoie. Une Compagnie appelée de la Baie d'Hudson avait des prétentions à la possession de tout le pays; il ya trois ans le Canada acheta de la dite compagnie le dit pays. On n'avait pas consulté les métis, ils en furent blessés, ils se dirent vendus comme des moutons. Les protestants du Haut Canada se vantaient de chasser les Métis de toute la Rivière Rouge avant cinq ans; arrivèrent des arpenteurs qui se mirent à chaîner même les terres déjà possédées depuis longtemps; un gouverneur plus que suspect, McDougall, était en route avec un gouvernement tout formé en dehors du pays. Les Métis, depuis assez longtemps travaillés sous main, se levèrent, arrêtrèrent les arpenteurs, fermèrent à McDougall les portes du pays, formèrent un gouvernement provisoire qui régit le pays durant près d'un an, forcèrent les Anglais à la soumission et prirent des arrangements avec le Canada pour sauvegarder les intérêts français et catholiques. A la tête de ce gouvernement provisoire, comme président ils placèrent M. Louis Riel, jeune homme de 25 ans.

M. Riel avait fait ses études au Collège de Montréal. C'est un jeune homme de talent, ardent, qui aime son pays, il parle bien, il est très poli, il est à peu près le seul homme qu'on puisse appeler instruit parmi les Métis; sa nation l'aime, est fière de lui. Les employés de McDougall se rendirent jusqu'à St Norbert; Riel les fit arrêter et reconduire jusqu'à la frontière. McDougall lui-même avait mis le pied dans le pays; seize Métis allèrent le revirer. Riel s'empara du fort de la Compagnie; Messieurs les Anglais voulurent renverser son gouvernement, il les fit prisonniers; les prisonniers se montrèrent maîtres; il en fit fusiller un du nom de Scott. Quant il eut obtenu du Canada l'assurance que les droits de ses Métis seraient respectés, il promit de laisser l'entrée libre à l'expédition militaire que le gouvernement d'Ottawa envoyait, et de se retirer à condition qu'il ne serait jamais inquiété pour les actes de son administration et qu'un voile d'oubli serait tiré sur les événements passés. Promesse fut faite, promesse ne fut pas tenue. A l'arrivée des troupes, fugitif, il dut se retirer de l'autre côté des lignes, il y demeura un automne et un hiver, sa tête en quelque sorte était à prix. Depuis près d'un an il est revenu chez lui, mais il ne se montre jamais à Winnipeg, il ne sort jamais seul, et il y a toujours une trentaine d'hommes

* Cet abbé Proulx n'est nul autre que le célèbre abbé Proulx qui fut, plus tard, professeur au Séminaire de Sainte-Thérèse (Québec), vice-recteur de l'Université Laval (Montréal) et mourut curé de Saint-Lin des Laurentides. Jeune prêtre, l'abbé Proulx se consacra, pendant quelques années, aux missions de l'Ouest canadien.

au guet qui veillent sur lui. Dernièrement encore sept bandits orangistes se sont introduits dans sa maison, le pistolet au poing, alors qu'il n'y était pas, et ont fait à sa mère les menaces les plus féroces. Le gouvernement, craignant ces gens-là, se croit trop faible pour sévir.

Ce jeune homme a sauvé sa nation, que Dieu le protège

Votre fils dévoué

J.B. PROULX, ptre

(Copie conforme à l'original: Document fourni par M. l'abbé Philippe Labelle, Sainte-Dorothée (Québec), membre-correspondant de l'Institut).

IV

Lettre de Louis Riel à un ami de Montréal

La lettre qui suit provient des archives du Collège de Montréal. On ignore tout de sa provenance et de sa destination. Elle ne manque pas d'intérêt, cependant, à cause des renseignements qu'elle contient sur les activités et les dispositions de l'auteur, quelques semaines seulement avant les premières manifestations de la maladie qui l'obligea à passer plusieurs années à l'hôpital. Dans la transcription de la lettre on a respecté l'orthographe et la ponctuation de l'auteur.

Antonio DANSEREAU, p.s.s.

Keeseville, N.Y.
26 octobre 1874.

Mon bien cher ami,

J'ai dû partir sans avoir le plaisir de te saluer. Mais je comptais que tu pardonnerais aisément. Car après tout il vient d'être prouvé que je ne suis pas tout-à-fait libre encore.

Il y aura bientôt trois semaines que je suis parti de Montréal. Depuis lors, j'ai voyagé. J'ai visité des Canadiens de plusieurs Etats. Cela fera du bien, j'espère. Si jamais une transmigration des Canadiens français avait lieu des Etats-Unis dans le Manitoba peut être y serais-je pour quelque chose.

Je suis revenu à Keeseville chez mon excellent ami Monsieur le curé Bernabé.

Je vois par ma mise hors la loi, qu'il commençait à être temps que je sortisse du Canada. Mais que je bénis (sic) de m'y avoir tant protégé ! et de m'y donner des amis comme ceux que j'ai le bonheur d'y compter.

Je suis hors la loi, mais cela ne me fait pas de peine. Je m'en réjouis plutot. Puisque Dieu le veut ainsi, je crois que rien ne saurait mieux me servir. Mes ennemis se trompent, s'ils pensent me tuer en me mettant dans un pareil état vis-a-vis de la société. Plus ils me persecuteront, et plus ils me feront une heureuse nécessité de me remettre entièrement entre les mains de ce Dieu bon qui a soin de moi avec tant de sollicitude, quoique je le mérite peu.

Et de fait, en apprenant que les tribunaux civils de Manitoba venaient de décréter ma mise hors la loi, je te dirai bien que je me suis sauvé dans l'Eglise de Keeseville. J'ai couru me recommander à Dieu, le prier de remarquer combien maintenant plus que jamais j'ai besoin d'être environné de sa main. Je veux continuer à travailler. Et pour cela je m'appuie sur sa protection et le secours de mes amis. Non ! que mes ennemis ne s'imaginent pas qu'ils vont m'arreter de travailler au succès de l'ouvrage que j'ai à faire. Ce dont je te faisait part, il y a quelques semaines, je le poursuis toujours. Il faut que j'aille chez nous, sur le bord des lignes internationales, que j'y fasse venir le comité de mes principaux amis et que j'avise aux moyens de prévenir les divisions qui menacent toujours d'avoir lieu dans un parti, en temps d'élections, surtout quand le chef est absent.

Mais pour me rendre là, il me faut de l'argent. Mon cher Docteur, je n'en ai guère dans ma bourse. Je me recommande à Monsieur Rodier. Je sais que Dieu ne lui a pas seulement donné une belle fortune, il lui a aussi fait part d'un bon cœur et d'une raison éclairée. Je vas (sic) lui exposer ce dont il s'agit et j'espère que, s'il le peut, il voudra se montrer favorable à ma demande. Ainsi les bonnes élections provinciales qu'il est si important de faire à le Manitoba au mois de Décembre prochain et qu'il faut que j'aille préparer ne seront pas dues seulement à ma bonne volonté, mais aussi à la bonne volonté de Monsieur Rodier. J'ai besoin d'un protecteur puissant dans mes grandes entreprises. J'ose le solliciter en Monsieur Rodier. Qu'il me pardonne tant de liberté.

Mon cher Docteur, j'espère que ta dame et tes petits enfants sont bien portant. Je vous salue tous. Mes amitiés à ton frère Hénault et à nos amis qui sont autour de toi.

Maintenant je ne sais quand je vous reverrai !

Je vous souhaite a tous beaucoup de bonnes choses, d'être heureux surtout.

Crois moi toujours
ton bien reconnaissant ami

Louis RIEL